

## Réhabilitation de l'aire communautaire de La Malcombe

**Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°8</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 13/10/04	favorable	séance du 19/11/04	favorable

<b>Prévision budgétaire</b>	
BP 2005	
Imputation : 2314.810	Coût de l'opération : 535 210 € TTC
Imputation : 1311.810	Montant } 256 116 €
1313.810	des } 19 500 €
1318.810	subventions } 10 000 €

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs prescrit la mise aux normes de l'aire d'accueil communautaire de La Malcombe (20 emplacements, soit 40 places) et en autorise le financement par l'Etat, le Conseil Général et la Caisse d'allocations Familiales.

La Commission « Politique de la Ville » du 13 octobre a validé le pré-projet technique de réhabilitation conçu par le cabinet SOGREAH dans le cadre de leur étude relative à l'aménagement et la gestion des aires des gens du voyage de l'agglomération.

Ce pré-projet préconise un repositionnement de l'aire à l'extrémité du site, avec déplacement du local gardien dans le bâtiment central existant. Ce bâtiment, qui subira une extension, permettra l'aménagement des sanitaires individualisés par emplacement, des moyens techniques, d'un local social et d'un bureau d'accueil.

Chaque emplacement réhabilité disposera d'une surface supérieure au minimum légal (150 m<sup>2</sup>) et sera desservi en eau et électricité par une borne équipée.

**Tableau récapitulatif des coûts prévisionnels et des subventions mobilisables :**

<b>Réhabilitation aire de la Malcombe - 20 emplacements / 40 places - estimations financières</b>	
<b>Coûts prévisionnels</b>	
<b>Montant total HT de travaux</b>	<b>447 500,00 €</b>
coût à la place	11 187,50 €
<b>Subventions mobilisables</b>	
Subvention Etat (70 % de 9 147 € * 40 places)	256 116,00 €
Subvention Conseil Général (15% de 6 500 € * 20 emplacements)	19 500,00 €
Subvention CAF de Besançon (500 € * 20 emplacements)	10 000,00 €
<b>Montant total des subventions</b>	<b>285 616,00 €</b>
subvention moyenne par place	7 140,40 €
<b>Reste à charge CAGB</b>	
	<b>161 884,00 €</b>
<b>Rappel subvention Etat "aide à la gestion" par année</b>	<b>62 453 €</b>

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **valide le pré-projet technique de réhabilitation de l'aire communautaire de La Malcombe**
- **valide les démarches administratives, juridiques et techniques à engager ainsi que les demandes de financement pour la réalisation des travaux en 2005.**

Pour extrait conforme,

Le Président